

REPUBLIQUE FRANÇAISE – LIBERTE EGALITE FRATERNIT

Envoyé en préfecture le 18/01/2024 Reçu en préfecture le 18/01/2024

Publié le

DEPARTEMENT DE L'HERAUI | ID : 034-213402597-20240115-DCM2024_8-DE

CANTON DE PIGNAN MAIRIE DE SAINT GEORGES D'ORQUES

Nombre de membres

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

DCM 2024 - 8

date d'envoi de la convocation
9 janvier 2023

L'an deux mille vingt-quatre le quinze janvier à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des vendangeurs, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-François AUDRIN, maire,

Etaient présents:

M. JF. AUDRIN, **Maire**, EVOUNA NGUEMA Graziella, RUST Albert, CHOMEL Chantal, NICOLAS Pierre, ESTRADE Nathalie, **adjoints**, PHILIPPOT Jacques, COEURVEILLE Marylène, MAILLE Dany, SCHULIAR Christian, BLOND Laurent, MASSONNET Christian, GUILLET Marie, GIRAUDON Stéphane BLOND Laurent, FOULQUIER Audrey, CHATELIN Matthieu, CAZILHAC Jean-Marc, BOUCHAMI Muriel, ANGLES Thierry, ARTERO Sandrine **Conseillersères**,

Absents-es et représentés-ées :

PONS Maxime par Jean-François AUDRIN, SCHMITT Jérôme par SCHULIAR Christian, MALDONADO Nicolas par RUST Albert, CASQUEL Stéphanie par CARMONA Robert

Absents excusés: Lucie DENJEAN, VALETTE Martine, TESSIER Sandra, BRETON Emilie.

CONVENTION GUICHET UNIQUE METROPOLITAIN: MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que soucieux de la proximité avec les habitants des 31 communes composant la Métropole, afin de répondre avec le maximum de réactivité et d'efficacité, Montpellier Méditerranée Métropole a installé dans chacune des 31 collectivités un « guichet unique » (en remplacement des Maisons d'Agglomération) chargé de faire le lien entre la population et les services métropolitains.

C'est ainsi que ce guichet unique a, entre autres, pour missions :

- dans le domaine de l'environnement, commande et livraison des composteurs, signalement des dysfonctionnements de la collecte des déchets ménagers, inscription pour l'enlèvement des encombrants,
- dans le domaine de la voirie et des réseaux humides (eau et assainissement) signalement et suivi des dégâts occasionnés aux rues et espaces publics,

Saint-Georges d'Orques

REPUBLIQUE FRANÇAISE – LIBERTE EGALITE FRATERNIT

Envoyé en préfecture le 18/01/2024 Reçu en préfecture le 18/01/2024

DEPARTEMENT DE L'HERAUL ID: 034-213402597-20240115-DCM2024_8-DE

CANTON DE PIGNAN

MAIRIE DE SAINT GEORGES D'ORQUES

- dans le domaine de la vie quotidienne, délivrance des cartes « Pass Métropole » ouvrant droit à des réductions dans le réseau culturel et les équipements sportifs,
- dans le domaine des transports, renseignements sur les réseaux de transport collectif (bus, tramway).

Afin d'assurer ces diverses fonctions, un adjoint administratif de 2ème classe est mis à disposition de la Métropole par la commune pour 50% de son temps de travail, depuis le 1er janvier 2016.

La convention de mise à disposition en cours est arrivée à échéance et il convient de la renouveler du 1er janvier 2023 - 31 décembre 2025.

Conformément à la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et au décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales, l'organisme d'accueil (Montpellier Méditerranée Métropole) rembourse à la commune de Saint Georges d'Orques le montant de la rémunération du fonctionnaire, ainsi que les cotisations sociales afférentes.

L'Assemblée délibérante décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de cette convention de mise à disposition.

POUR EXTRAIT CONFORME

lean-Fr

Le Maire

CONVENTION GUICHET UNIQUE METROPOLITAIN: MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL délib 2024-8

Page 2 sur 2